

Document et matériel autorisés

L'usage du plan de comptes figurant dans le plan comptable général faisant l'objet de l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 sera autorisé, à condition de ne comprendre que la liste des comptes, à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

L'emploi de calculatrices sera autorisé, à condition que le matériel utilisé présente les caractéristiques suivantes :

- Fonctionnement autonome ;
- Sans imprimante ;
- Entrée unique par clavier ;
- Non programmable.

Les capacités de ces matériels devront être limitées aux capacités de calcul suivantes :

- Quatre opérations ;
- Racine carrée ;
- Fonctions usuelles (trigonométrie, logarithmes, exponentielles) ;
- Mémoire avec entrée en plus ou en moins ;
- Changement de signe ;
- Notation scientifique (virgule flottante).

Les matériels pourront faire l'objet de vérifications avant le début des épreuves.

En outre, l'échange des calculatrices pendant les épreuves sera interdit.

Dates des épreuves écrites

Certificat d'études économiques : 9 septembre 1985.

Certificat d'études juridiques : 10 septembre 1985.

Certificat d'études comptables : 11 septembre 1985.

Epreuves orales

Les candidats déclarés admissibles subiront les épreuves orales dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de novembre 1985 à :

- Arcueil (service interacadémique des examens et concours), pour les candidats inscrits à Arcueil ;
- Aix - Marseille, pour les candidats inscrits à Aix - Marseille, Ajaccio et Nice ;
- Bordeaux, pour les candidats inscrits à Bordeaux, Limoges et Poitiers ;
- Dijon, pour les candidats inscrits à Dijon et Besançon ;
- Fort-de-France, pour les candidats de l'académie des Antilles-Guyanne ;
- Grenoble, pour les candidats inscrits à Grenoble ;
- Lille, pour les candidats inscrits à Amiens et Lille ;
- Lyon, pour les candidats inscrits à Clermont-Ferrand et Lyon ;
- Nancy, pour les candidats inscrits à Nancy, Reims et Strasbourg ;
- Nantes, pour les candidats inscrits à Nantes ;
- Orléans, pour les candidats inscrits à Orléans ;

Rennes, pour les candidats inscrits à Caen et Rennes ;
Rouen, pour les candidats inscrits à Rouen ;
Toulouse, pour les candidats inscrits à Montpellier et Toulouse.

*Epreuves de rattrapage**Epreuves écrites*

A l'issue des épreuves écrites, les candidats qui n'auront pas été déclarés admissibles mais qui auront obtenu à l'ensemble des épreuves une moyenne générale pondérée comprise entre 7 et 10, sans note zéro et avec une note égale ou supérieure à 10, seront convoqués automatiquement pour subir l'autre épreuve, selon le calendrier suivant :

Certificat d'études économiques : lundi 9 décembre 1985.

Certificat d'études juridiques : mardi 10 décembre 1985.

Certificat d'études comptables : mercredi 11 décembre 1985.

Epreuves orales

A l'issue des épreuves écrites de rattrapage, les candidats déclarés admissibles subiront les épreuves orales en janvier-février 1986, en même temps que les candidats qui n'auront pas été déclarés admis aux épreuves de la session normale de septembre-novembre 1985 et pour lesquels il s'agit de deuxièmes et dernières épreuves orales.

Une deuxième et dernière série d'épreuves orales sera organisée, dans le courant du mois de mars 1986, à l'intention des candidats admissibles aux épreuves écrites de rattrapage et non admis à l'oral.

Nota. - Les candidats admis recevront une attestation permettant leur inscription à la session 1986 des certificats supérieurs des diplômes d'expertise et de gestion comptables.

Avis d'ouverture du concours d'admission à l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées

Les épreuves écrites du concours d'admission à l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées auront lieu les 22, 23 et 24 avril 1985 dans les centres suivants :

Paris, Bordeaux, Brest, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Pointe-à-Pitre, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Versailles et Tahiti.

Selon les circonstances, certains centres pourront être fermés, d'autres ouverts.

Les épreuves orales auront lieu à l'Ecole supérieure libre des sciences commerciales appliquées, 1, rue Bougainville, 75007 Paris, à partir de fin mai 1985.

Le nombre des places mises au concours est fixé à 240.

Les dossiers d'inscription sont reçus à l'école du 15 décembre 1984 au 31 janvier 1985, délai de rigueur.